

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Meymac en raison de la pandémie relative au COVID19 et à l'arrêté préfectoral relatif, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUGNOUX, Mélanie FLAMENT, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG à Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD à Corinne BRINDEL

Date de la convocation : 12 mars 2021

Secrétaire de séance : Violette JANET-WIOLAND

I / OUVERTURE DE LA SEANCE à 18H05

M le Maire informe les élus que le Conseil Régional réuni en plénière le 15 mars a délibéré sur le projet de réseau de chaleur de Meymac. La décision officielle n'est pas encore arrivée dans les services, mais Ph BRUGERE indique que la Région va notifier une subvention de 543.019€ pour ce projet. De fait, cette somme n'apparaîtra pas dans les recettes du budget primitif 2021 qui figure dans l'ordre du jour de la séance, et une décision modificative sera prise lors d'un prochain conseil municipal de Meymac pour intégrer cette recette. Enfin, Ph BRUGERE rappelle qu'il était dans l'attente de cette notification avant de pouvoir lancer l'appel d'offre et le chantier. Désormais, il indique que l'appel d'offre peut avoir lieu, que l'entreprise choisie pourrait être désignée en juillet, avec des travaux qui débuteraient à l'automne, pour une mise en fonction du service en 2021/2022.

M le Maire indique également que la Commission des finances a pu constater l'incidence très favorable financièrement des efforts mis en place depuis 6 ans pour maîtriser les consommations d'électricité. Il propose néanmoins de poursuivre en ce sens, et informe avoir signé une convention avec TOTAL et DIRECT ENERGIE, consistant à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les appartements loués par la Commune. Il s'agit d'isoler tous les tuyaux d'eau chaude et de chauffage. Ces travaux ne coûteront rien à la Commune, puisqu'ils seront financés intégralement par les Certificats d'Economies d'Energies des entreprises indiquées. Et à l'issue des travaux d'isolation, un expert indépendant viendra vérifier la conformité des travaux réalisés.

Jean-Pierre SAUGERAS évoque les sépultures au cimetière suite à la procédure de reprise de concessions. Il indique que de nombreux courriers ont été adressés pour retrouver des ayants droits, qu'il y a eu quelques retours positifs. Désormais, la Commune met en place un devoir de mémoire. Une tombe pourrait être conservée, celle de la famille SARRAZIN, certaines dalles gravées seraient conservées dans un espace dédié. De même, un espace consacré à l'art funéraire permettrait de sauvegarder également des plaques en porcelaine, des croix, ... qui sont à préserver.

Ph BRUGERE évoque avec Alain VERMOREL la nouvelle convention souscrite avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour développer l'offre d'accueil des enfants, et l'aide aux accueils de loisirs sans hébergement « ALSH » à Meymac. La convention de financement est conclue du 01/01/2021 au 31/12/2023.

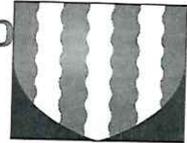
Ph BRUGERE informe également, qu'à la suite de plusieurs cas de Covid parmi les enfants scolarisés à Meymac, il a pu obtenir de Mme la Directrice Départementale de l'Agence Régionale de Santé, qu'un test salivaire soit effectué, en accord avec les parents, ce jeudi 25 mars, aux écoles maternelle, élémentaire ainsi qu'au collège.

II / DELIBERATIONS

M le Maire rappelle qu'avant de voter l'ensemble des Comptes Administratifs de l'année 2020, retraçant toutes les dépenses et recettes, il y a l'obligation de voter les Comptes de Gestions établis par le Trésor Public. Il indique avoir convié Mme HEUDELEINE à venir présenter ses comptes, mais comme celle-ci a énormément de collectivités à suivre suite à la réorganisation du Trésor Public, cette présentation va être faite par le Directeur des services de la Commune.

DELIBERATION N° 2021-03-01 A B C D RELATIVES AUX COMPTES DE GESTION DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

VILLE : Compte de Gestion 2020



Mme HEUDELEINE a transmis celui-ci sans observation ni conseil. Toutes les écritures sont conformes aux écritures budgétaires de la collectivité.

L'actif et le passif s'équilibrent à 44.961.523,90€ contre 44.035.227,40€ l'année précédente.

L'actif immobilisé net s'est accru, principalement de la voirie (+90K€), des constructions propres (+138K) et des disponibilités (+697K€). A ce sujet, celles-ci sont désormais de 1.709.925,90€ fin 2020 contre 1.020.219,28€ en 2019.

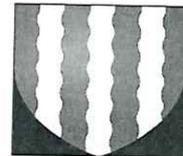
La dette était de 1.208.675,56€ fin 2019, elle est désormais de 980.786,68€ fin 2020.

Le résultat de l'exercice 2020 est de 572.500,67€ en SF auquel s'ajoute un excédent de la SI de 252.261,78€ soit un excédent global de 824.762,45€ en 2020.

VOTE du Compte de Gestion Ville

Approuvé à l'unanimité

EAU POTABLE : Compte de Gestion 2020



Mme HEUDELEINE a transmis celui-ci sans observation ni conseil. Toutes les écritures sont conformes aux écritures budgétaires de la collectivité.

L'actif et le passif s'équilibrent à 3.315.033,04€ contre 3.306.280,19€ l'année précédente. L'actif immobilisé net s'accroît du fait du résultat de l'exercice. Aucune dette.

Les ventes d'eau diminuent (109.226,92€ contre 114.003,08€ en 2019), malgré une population en hausse, preuve que les clients réalisent des économies d'eau. Toutefois, le résultat de l'exercice est de 17.250,35€ (SF) et l'excédent est de 77.989,20€ en SI, soit globalement 95.240,05€ d'excédent. En prenant en compte le résultat de clôture de 2019 (269.282,93€), le résultat de clôture 2020 est de 364.522,98€.

VOTE du Compte de Gestion Eau Potable

Approuvé à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : Compte de Gestion 2020



Mme HEUDELEINE a transmis celui -ci sans observation ni conseil. Toutes les écritures sont conformes aux écritures budgétaires de la collectivité.

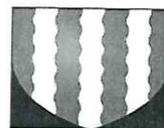
L'actif net et le passif s'équilibre à 5.504.337,73€ contre 5.396.855,63€ l'année précédente. La dette « bancaire » diminue : 335.340,60€ contre 376.048,84€

Les produits d'exploitation baissent (conséquence de l'évolution des ventes d'eau) soit 125.204,46€ contre 128.881,21€. Toutefois, le résultat de l'exercice est de **52.647,34€** contre 26.320,70€ en 2019, grâce à une nette baisse des charges d'amortissement (-25K€). L'excédent de la SI est de **164.863,18€**, soit globalement **217.510,52€** d'excédent. En prenant en compte le résultat de clôture de 2019 (217.510,52€), le résultat de clôture 2020 est de 453.543,55€

VOTE du Compte de Gestion Assainissement

Approuvé à l'unanimité

LOTISSEMENT : Compte de Gestion 2020



Mme HEUDELEINE a transmis celui -ci sans observation ni conseil. Toutes les écritures sont conformes aux écritures budgétaires de la collectivité.

L'actif net et le passif s'équilibre à 184.692,70€ contre 179.307,17€ l'année précédente.

La dette diminue : 188.644,48€ contre 192.763,02€, malgré une cession de parcelle pour 9.320€ (le delta = i% de la dette).

Le compte de résultat de l'exercice est de 9.504,13€ contre 1,10€ en 2019;

VOTE du Compte de Gestion Lotissement

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2021-03-02-DESIGNATION PRESIDENT DE SEANCE

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes ; il a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget.

A cet effet, le compte administratif compare :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- D'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle. Les résultats du compte administratif 2020 sont retracés dans la délibération rapportée par Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

Aux termes de l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Je vous propose donc de désigner comme Président de séance Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

A l'unanimité

DESIGNE Jean-Pierre SAUGERAS comme Président de séance

Pour une présentation simplifiée, il est mentionné à la fois les éléments relatifs aux comptes administratifs, mais aussi les affectations.

DELIBERATION N° 2021-03-03-A- COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET GENERAL- AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2020 du Budget Général,

Considérant les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes 2020	
Dépenses 2020	3 420 166.60
Résultat de l'exercice	2 847 665.93
Résultat antérieur reporté	572 500.67
Résultat cumulé	456 183.08
	1.028.683.75

La section de fonctionnement 2020 est clôturée avec un excédent de 1.028.683,75 €

SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	
Dépenses	890 857.46
Résultat de l'exercice	638 595.68
Résultat antérieur reporté	252 261.78
Résultat cumulé	- 345 237.13
	- 92 975.35

RESTES A REALISER

Recettes	14 099.86
Dépenses	189 685.67
Solde	- 175 585,81
Besoin de financement	- 268 561.16

A L'UNANIMITE

DECIDENT D'AFPECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT

AFFECTATION de 268 561,16 € à la section d'investissement pour la couverture des besoins de financement, pour lequel un titre de recettes sera émis à l'article 1068

Reprise à hauteur de 760 122,59 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement au budget primitif 2021

DELIBERATION N° 2021-03-03-B- COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE- AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2020 du Budget Général,

Considérant les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes 2020	152 752.21
Dépenses 2020	135 501.36
Résultat de l'exercice	17 250.85
Résultat antérieur reporté	38 175.61
Résultat cumulé	55 426.46

La section de fonctionnement 2020 est clôturée avec un excédent de 55 426,46

SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	142 203.12
Dépenses	64 213.92
Résultat de l'exercice	77 989.20
Résultat antérieur reporté	231 107,32
Résultat cumulé	309 096.52

La section d'investissement a été clôturée avec un excédent de 309 096,52 €

RESTES A REALISER

Recettes	14 680.08
Dépenses	117 193,60
Solde	- 102 513,52

Résultat à reporter

206 583,00

A L'UNANIMITE

DECIDENT D'AFPECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT

L'EXCEDENT de la section de fonctionnement de 55 426,46€ sera repris au Budget primitif 2020 ligne 002 « report à nouveau créditeur »

DELIBERATION N° 2021-03-03- C - COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2020 du Budget annexe, Considérant les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	204 641,25
Dépenses	151 993,91
Résultat de l'exercice	52 647,34
Résultat antérieur reporté	172 015,17
Résultat cumulé	224 662,51

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	271 389,71
Dépenses	106 526,53
Résultat de l'exercice	164 863,18
Résultat antérieur reporté	64 017,86
Résultat cumulé	228 881,04

RESTES A REALISER

Recettes	7 734,65
Dépenses	46 407,91
Solde	-38 673,26
Résultat	190 207,78

DECIDENT D'AFFECTER à l'unanimité LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIV

L'EXCEDENT de la section de fonctionnement de 224 662,51 sera repris au Budget primitif 2020 ligne 002 « report à nouveau créditeur »

DELIBERATION N° 2021-03-03- D - COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement La Garenne qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	162 059,63 €
Dépenses	152 555,50 €
Résultat de l'exercice	9 504,13 €
Résultat antérieur reporté	- 13.455,88 €
Résultat cumulé	- 3 951,75 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	168 051,37 €
Dépenses	177 555,50 €
Résultat de l'exercice	- 9 504,13 €
Résultat antérieur reporté	+ 18 702,65 €
Résultat cumulé	+ 9 198,52 €

DECIDENT D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement, A L'UNANIMITE,

- à LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour 3 951,52 € au compte 002 en dépenses au BP 2021

DELIBERATION N° 2021-03- 04 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Philippe BRUGERE indique aux nouveaux élus, que chaque année, notamment en période de choix budgétaire, les Communes proposent des révisions de leurs tarifs communaux. Il rappelle toutefois que la collectivité de Meymac n'a pas modifié ses tarifs notamment parce que le résultat comptable dégagé chaque année s'améliore, et qu'il lui semble injustifié de proposer une hausse des tarifs communaux dans ce contexte.

De même, il rappelle que l'inflation constatée depuis janvier 2015 est de +5,8% selon l'INSEE, ce qui aurait pu autoriser une hausse des tarifs communaux pour prendre en compte cette hausse des prix, mais qu'il a été fait le choix de maintenir inchangé ceux-ci pour ne pas obérer le pouvoir d'achat des ménages meymacois.

Enfin, M le Maire dit avoir vérifié les bases de dotations versées par l'Etat, que ce contrôle interne a généré de nombreuses démarches, et que l'Etat va désormais verser une dotation revalorisée en adéquation avec les besoins de la collectivité. Ainsi, sachant que les charges de la Commune ont été maîtrisées durant ces dernières années, que les recettes vont être amplifiées sans ponctionner les Meymacois, cette année encore, il est donc proposé de maintenir inchangé les tarifs communaux.

A l'unanimité
MAINTIEN des tarifs

DELIBERATION N° 2021-03-05- Taux imposition communaux

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus que le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition. Il indique que ces taux sont multipliés aux bases prévisionnelles pour obtenir la recette fiscale. Il précise que les élus communaux ne peuvent pas modifier les bases prévisionnelles, celles-ci étant uniquement calculées par le service des Domaines de l'Etat. Ainsi, si les bases prévisionnelles évoluent, c'est sous l'effet des services de l'Etat ; qui peuvent soit diminuer les bases (pour tenir compte par exemple de la démolition d'un bien, ou sa requalification en ruines) ou les augmenter (intégration des bases des constructions nouvelles, et augmentation annuelle proposée par un vote des Députés à l'Assemblée Nationale, pour tenir compte de revalorisation liée à l'inflation).

Ainsi, ne pouvant qu'agir sur les taux, M le Maire propose au Conseil, de ne pas modifier les taux communaux, comme cela a été le cas durant toute la mandature précédente. Il précise toutefois, comme expliqué lors de la Commission des Finances, que le gouvernement a réformé les impôts locaux, et que désormais, la Commune perçoit la part qui revenait précédemment au Département, en sus de la part communale. Mais M le Maire indique, que l'addition du taux communal de 2020, au taux départemental de 2020, ne génère aucune augmentation du taux d'impôt. En effet, au cas présent de Meymac, il s'agit scrupuleusement, d'une addition sans augmentation masquée, afin que les contribuables meymacois ne soient pas lésés.

	Bases prévisionnelles 2021	Taux %	Produit à taux constants
Taxe foncière sur le bâti	2 886 000 Contre 2 736 418 en 2020	44.32 Inchangé après in- tégration	1 279 075 €
Taxe foncière non bâti	94 413 Contre 93 500 en 2020	111.40 inchangé	104 605 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour 2021, les taux d'imposition communaux inchangés depuis plusieurs années, augmenté du taux départemental connu en 2020.

DELIBERATION N° 2021-03-06 - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à chaque création ou suppression d'emploi, notamment lorsqu'il y a des départs en retraite, des mutations, ou des promotions, il est proposé une délibération qui reprend l'ensemble des emplois, afin d'avoir une vision globale des effectifs.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services. Au cas présent, M BRUGERE détaille le tableau des emplois de fonctionnaires, stagiaires et titulaires.

Suite à la délibération approuvée lors de la séance du Conseil municipal de février dernier, de créer une Maison France Services à l'Hôtel de Ville, il est proposé de créer les postes convenus dans la convention souscrite avec l'Etat. Il est toutefois précisé que cette Maison France Service sera ouverte 24 heures par semaine, qu'il n'est pas simple de proposer des emplois à temps partiel, et de conserver les agents. De fait, avant une montée en charge de ce service, il est proposé de réorganiser le service accueil actuellement pourvu de deux agentes à temps plein, pour que l'une d'elle soit affectée hebdomadairement 24 H sur la Maison France Service, et de recruter un nouvel agent non pas 24H/sem, mais à plein temps. Cet agent sera affecté 24H hebdo pour la Maison France Service, et le reste du temps de travail sera pour renforcer l'accueil et le secrétariat général, puisque l'agente actuelle auprès des élus et du DGS, sera prochainement absente quelques mois. Un bilan sera effectué tous les six mois, pour apprécier si cette proposition relative au bon fonctionnement de la Maison France Services est suffisante ou pas.

Le Maire propose à l'assemblée, D'ADOPTER le tableau des emplois suivants à la date du 01/07/2021 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
			35 heures
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	0	
Rédacteur chef	A	0	
Rédacteur principal	B	0	
Rédacteur	B	1	1 poste à 90% temps de travail
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	1	1 poste à temps complet
Adjoint Administratif	C	1 + 2 = 3	2 à 35 heures, 1 à 24 heures
FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION			
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	0	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	1	35 heures
Technicien	B	1 - 1 = 0	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	4	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	0	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	6	35 heures
Adjoint technique	C	9	35 heures
TOTAL		35	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15/05/2021.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

DELIBERATION N° 2021-03-07 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

M le Maire indique que la collectivité dispose de divers documents relatifs à la gestion du personnel, qu'il s'agisse notamment de la délibération relative aux 35 heures, ou bien encore celles liant la Commune au Centre de Gestion de la Corrèze en matière de gestion du personnel, entre-autre.

Or Philippe BRUGERE informe les membres de l'Assemblée, que le législateur a souhaité que chaque collectivité définisse ses lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, ouvrant régulièrement un dialogue interne avec le personnel communal, pour répondre au mieux aux besoins des administrés, mais aussi pour évoquer les avancements d'échelon ou de grade des agents de la collectivité.

Philippe BRUGERE indique que ce dialogue a notamment permis de revoir les heures d'ouverture au public, en accroissant notablement celles-ci, ou bien encore de réfléchir à l'arrivée d'une Maison France Services dans les locaux de l'hôtel de ville. Il rappelle également qu'un organigramme avait été présenté en séance du Conseil, organigramme définissant indirectement des fiches de poste spécifiques, et un tableau des effectifs.

Désormais, tous ces éléments sont compilés dans un document appelé « Lignes Directrices de Gestion », document appelé à évoluer, en fonction des réunions de services à programmer régulièrement, pour être réactif aux besoins de la population, tout en mentionnant au personnel, les évolutions possibles des services et implicitement de leur carrière personnelle. Ainsi, M le Maire donne les grandes lignes de ce document et propose à l'assemblée, de saisir le Centre de Gestion de la CORREZE, sur la base du projet de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines élaboré par les services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE SOUMETTRE au Centre de Gestion de la CORREZE, le projet de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines appelé « Lignes Directrices de Gestion », qui rentrerait en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021

- Emplois saisonniers

Philippe BRUGERE indique aux élus, que chaque année, une délibération est prise pour autoriser le Maire à recruter des emplois saisonniers. Toutefois, à Meymac, il a été décidé de prendre une délibération en début de chaque mandat, pour autoriser le Maire à recruter, durant toute la mandature. Philippe BRUGERE informe l'assemblée communale, que cette année encore, il sera strictement recruté le même nombre d'agents saisonniers, mais qu'il existe encore des incertitudes pour les emplois saisonniers liés à l'activité culturelle, du fait de l'évolution de la crise sanitaire.

- Compte Epargne Temps

Philippe BRUGERE indique qu'il existe la possibilité pour les fonctionnaires, de pouvoir user d'un compte épargne temps (CET), consistant à cumuler leurs droits à congés, pour pouvoir partir en retraite plus tôt, envisager un long congé notamment pour un voyage lointain, ou bien encore pour suivre une formation pour reconversion. Or, à Meymac, ce principe de CET n'a pas été instauré. Philippe BRUGERE propose aux élus, de mettre en place des réunions internes à la Commune, réunissant l'adjoint aux finances, l'ensemble des responsables de services, pour étudier une éventuelle mise en place de ce CET.

Aucun élu ne voit d'inconvénient à cette étude. M Jean-Pierre SAUGERAS et le Directeur Général des Services auront la charge d'animer ces réunions et de proposer le CET afférent.

DELIBERATION N° 2021-03-08 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Approbation de l'enveloppe détaillée

Philippe BRUGERE remercie les différentes personnes qui font vivre le tissu associatif meymacois. En effet, l'année 2020 n'a pas été simple avec la crise sanitaire, qui a de fait impacté la vie associative. M BRUGERE constate que de nombreuses associations n'ont pas renouvelé leurs demandes de subventions annuelles à la suite de l'absence de dépenses annuelles, ou suite à une trésorerie suffisante. Il invite les élus à voter le tableau de subventions à verser, tout en indiquant que si des associations venaient à avoir des besoins d'ici la fin de l'année, ou à mettre en place des activités non prévues lors de l'élaboration de leur budget 2021, qu'elles pourront solliciter la municipalité pour le versement d'un complément de subventions à verser, toujours sur la base préalable d'un descriptif des charges et recettes liées.

A L'UNANIMITE, approuve l'attribution suivante aux associations :

ASSOCIATIONS	2021 attribuée	2021 except
ADSL SECHEMAILLES - Club d'aviron		
ANACR	0 €	
ARAM	200 €	
ASCEM (école élémentaire)	0 €	
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500 €	
AMICALE DU MONT-BESSOU	150 €	200 €
AMICALE PETANQUE LOISIRS	isolation	
ANIMAVIE 19	0 €	
ANIMEY	2 500 €	
ARABESQUE	400 €	
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN - ABBAYE ST ANDRE	26 000 €	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE POUR ADULTES	0 €	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG		
ASSOCIATION "LES ESPOIRS" - EREA - UNSS	300 €	
ASSOCIATION LE ROC		
ASSOCIATION PEP19		
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE "LA MEYMACOISE"	0 €	
ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE L'EREA (Foyer des élèves)		
ASSOCIATION SPORTIVE LES BRUYERES DU COLLEGE	0 €	
ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS POUR TOUS	0 €	
BASKET ANCOLIE MEYMACOIS		
CAM FOOTBALL	7 000 €	
CAM HANDBALL	0 €	
CAM RUGBY	0 €	
CAM TENNIS	0 €	
CAM TIR	200 €	
CEREAL	0 €	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE-CORREZE	250 €	
COLLECTIF DYNAMIQUE MEYMACOIS	1 500 €	
COMICE AGRICOLE CANTONAL	0 €	

ECOLE THEADAMUSE			
FNACA		100 €	
FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAIQUES - FAL 19		200 €	
FONDATION MARIUS VAZEILLES		2 000 €	4 000 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE		0 €	
GOUPIL OU FACE			
HAUTE CORREZE AIKIDO			
HAUTE CORREZE SKATE BOARD (HCSB)		150 €	
INSTANCE DE L'AUTONOMIE		2 562 €	
JUDO CLUB MEYMAC	Le siège est à USSÈL		
LA CRINIÈRE MEYMACOISE			
LA FIESTA MEYMACOISE			
LA HAUTE CORREZIENNE		0 €	
LA PETANQUE MEYMACOISE			
LA PLUME VOLANTE MEYMACOISE		0 €	
LA PREVENTION ROUTIERE		80 €	
LA VALSE DU QI		0 €	150 €
LA VOIE DU GRANITE		0 €	
LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE			
LES AMIS DE MEYMAC-PRES-BORDEAUX		0 €	
LES DOIGTS MEYMACOIS		0 €	
LES ESPOIRS DU PLATEAU (EREA)			
LES MEDIAS LIBRES			
LE SON DES ARBRES			
L'ILE DES P'TITS ARTISTES		250 €	
MAC TENNIS DE TABLE		0 €	
MOTO CLUB MEYMACOIS			
NEW DANCE		100 €	
RACES OVINES DES MASSIFS SELECTION			
RADIO VASSIÈRE		4 200 €	
SECHEMAILLES MOTO CLUB			
SECOURS POPULAIRE		100 €	
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS		100 €	
SOS VIOLENCES CONJUGALES			
TELE MILLEVACHES		100 €	
VMEH		150 €	
		50 092 €	4 350 €

- Approbation d'une convention à souscrire avec le Centre d'Art Contemporain

Comme chaque année, une convention d'objectifs et de moyens est proposée pour le Centre d'Art Contemporain, permettant de définir la participation financière allouée par la Commune. A l'unanimité, il est voté une participation de 26.000 € à verser sous réserve d'une convention à souscrire, le Maire étant autorisé à la signer au nom de la Ville

Unanimité pour souscrire la convention annuelle et la subvention liée

Philippe BRUGERE use de cette délibération pour informer l'assemblée, qu'à force de ténacité et de persuasion, il a enfin obtenu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une subvention exceptionnelle d'investissement pour changer les menuiseries du Centre d'Art Contemporain. Par ailleurs, une autre subvention, mais de fonctionnement, sera attribuée par la DRAC, à hauteur de 50%, pour effectuer divers travaux de toitures sur le bâtiment en complément des travaux déjà réalisés en 2020.

DELIBERATION N° 2021-03-09 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Trésor Public lui a transmis la liste des personnes qui restent redevables d'une prestation ou d'un loyer. M le Maire a demandé au Trésor Public de tout mettre en œuvre pour que ces sommes soient encaissées (le montant global étant supérieur à 30K€) et se refuse à ce jour, de proposer à l'Assemblée, une admission en non valeur généralisée ou individualisée.

Philippe BRUGERE demande aux élus s'ils sont d'accord sur ce principe. En l'absence de toute prise de parole opposée à ce principe, la délibération est donc retirée de l'ordre du jour, dans l'attente de connaître les suites des prochains recours que le Trésor Public va engager.

DELIBERATION N° 2021-03-10 – MINI RESEAU DE CHALEUR – Création d'une régie à simple autonomie financière

Monsieur BRUGERE expose au conseil municipal qu'il convient de créer une régie autonome pour la création, la gestion et l'exploitation du service public de production et distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur sur le territoire de la commune de Meymac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 et suivants et R. 2221-1 et suivants, et son article L. 2224-38,

VU le rapport de présentation en vue de la délibération pour la création de la régie Réseau de Chaleur de la commune de Meymac,

VU les articles L. 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-5 à R. 2221-10 relatifs à la désignation des membres du conseil d'exploitation,

VU les articles R. 2221-1 et R. 2221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la détermination de la dotation initiale de la régie,

VU l'instruction budgétaire et comptable du Ministère des Finances, relative aux « Services publics à caractère industriel et commercial – Règles budgétaires et comptables »,

CONSIDÉRANT que la Commune de Meymac a la volonté de promouvoir un mode de chauffage écologique et économiquement avantageux pour ses structures publiques mais aussi pour le Collège, dépendant du Conseil Départemental de la Corrèze,

CONSIDÉRANT que la Commune de Meymac souhaite avoir une maîtrise importante sur ce service afin de garantir à ses usagers les meilleures conditions techniques et tarifaires,

CONSIDÉRANT qu'au vu de la technicité et l'ampleur raisonnables du service, le personnel communal est apte à assumer la gestion directe de ce service,

CONSIDÉRANT que le principe de l'équilibre financier des SPIC impose le suivi, dans le budget du service, de la totalité des dépenses afférentes à son coût,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **La création de la régie autonome :**

- de créer une régie à simple autonomie financière pour assurer la gestion et l'exploitation du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur urbain,
- d'adopter les statuts de la régie « Réseau de chaleur de Meymac » et le règlement de service,
- de l'autoriser, à préparer, passer et signer les marchés publics nécessaires au bon fonctionnement de la régie, après avis du conseil d'exploitation de la régie et après avis de la commission d'appel d'offres de la commune ;

- **La désignation des membres du Conseil d'exploitation :**

- de nommer les 9 personnes suivantes au conseil d'exploitation de la régie, à savoir 7 membres du conseil municipal (le Maire, l'adjoint en charge des finances, l'adjoint en charge des affaires scolaires, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND et Thierry BAILLARD), un représentant du Collège, et un représentant du Conseil Départemental ;

- **La détermination de la dotation initiale :**

Tous les biens existants seront repris à l'identique dans la structure créée.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création de la régie autonome, désigne les membres du Conseil d'exploitation et détermine la dotation initiale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Cette délibération est approuvée à la majorité absolue. M Thierry BAILLARD votant contre.

Jean-Pierre SAUGERAS s'étonne que M BAILLARD vote contre alors qu'il est lui-même candidat comme membre du Conseil d'exploitation, mais l'élue ayant pouvoir de M BAILLARD ne donne pas d'explication.

DELIBERATIONS 2021 – 03 -11 A/B/C/D VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

- Budget général

M le Maire indique que ce budget a été présenté en Commission des Finances, et qu'il n'a soulevé aucune observation. Ph BRUGERE rappelle qu'il n'est pas aisé d'établir un budget primitif « sincère » en période de pandémie, surtout lorsque l'Etat n'a pas encore transmis les dotations annuelles qui seraient versées à la Commune. Toutefois, il indique avoir sollicité les services communaux pour lui proposer des enveloppes en concordance avec les volontés politiques issues des municipales, et des projets prioritaires pour cette année. De même, Ph BRUGERE rappelle le contexte, celui de la pandémie, dont on ne connaît pas la durée et l'impact sur le budget de l'exercice 2021. L'objectif affiché est clair, il s'agit de rester maître de l'évolution des dépenses de fonctionnement, certaines étant même en diminution, pour prioriser notre capacité à autofinancer les investissements, afin de limiter le recours à l'emprunt.

A ce sujet, la dette est en constante baisse depuis 2014, et pourrait remonter quelque peu afin de profiter des taux bas des emprunts, tout en maintenant une dette par habitant inférieure à la moyenne nationale. De même, les taux d'imposition et les tarifs communaux resteraient inchangés, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
résultat de fonctionnement reporté	456 183,08		760 122,59
Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000,00	10 918,57	14 000,00
Remboursements sur autres charges sociales		204,22	
sous total	14 000,00	11 122,79	14 000,00
Coupes de bois	-		-
Concessions cimetièrre (produit net)	1 000,00	2 785,50	1 000,00
Redevance occupation domaine public	8 000,00	11 868,83	9 000,00
Redevance ordures ménagères		47,04	
Redevance des services à caractère culturel	40 000,00	10 175,79	40 000,00
Redevance services à caractère loisirs	42 000,00	47 096,68	42 000,00
Redevances péri scolaires	63 000,00	41 162,20	63 000,00
Autres produits	6 000,00	5 113,44	6 000,00
sous total	160 000,00	118 249,48	161 000,00

Taxes foncières et d'habitation	1 086 749,00	1 095 987,00	1 100 000,00
Autres impôts locaux		-	
Attribution de Compensation	960 000,00	960 601,16	960 000,00
Dotations de solidarité		2 156,00	
Droits de place	50,00	-	50,00
Taxe sur les pylones électriques	155 000,00	155 015,00	155 000,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	20 000,00	46 402,69	30 000,00
sous total	2 221 799,00	2 260 161,85	2 245 050,00
Dotations forfaitaires	411 730,00	411 730,00	410 000,00
Dotations solidarité rurale	270 535,00	270 535,00	270 000,00
FCTVA	15 000,00	15 898,30	11 000,00
Emplois d'avenir	30 000,00	19 227,28	15 000,00
Autres participations de l'Etat	200,00	276,26	15 200,00
Participation de la Région	-	6 160,00	-
Participation du Département	500,00	5 142,11	3 000,00
Autres organismes	-	255,00	25 000,00
Etat fonds compensation TF	16 000,00	16 642,00	16 000,00
Etat fonds compensation TH	54 000,00	54 668,00	54 000,00
Autres attributions	40 000,00	35 855,56	40 000,00
sous total dotations participations	837 965,00	836 389,51	859 200,00
Revenus des immeubles	80 000,00	74 225,34	70 000,00
redevances sur l'énergie hydraulique	15 000,00	-	
Produits divers gestion courante	-	41 731,95	30 000,00
sous total	95 000,00	115 957,29	100 000,00
Autres produits exceptionnels sur opérations gestion	-	450,00	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	9 964,06	
Produits cessions immobilisations	-	6 000,00	
produits exceptionnels divers	2 000,00	9 944,20	2 000,00
sous total	2 000,00	26 358,26	2 000,00
opération d'ordre transfert entre sections immobilisations corporelles	51 927,42	51 927,42	16 000,00
sous total	51 927,42	51 927,42	16 000,00
TOTAL GENERAL	3 838 874,50	3 420 166,60	4 157 372,59

Dépenses de Fonctionnement

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Eau et assainissement	23 000,00	21 612,02	24 000,00
Electricité	145 000,00	133 756,02	150 000,00
Combustibles	126 000,00	105 184,74	130 000,00
Carburants	33 000,00	27 388,57	33 000,00
Alimentation	57 000,00	40 543,58	57 000,00
Autres fournitures	40 000,00	48 876,05	40 000,00
Fournitures d'entretien	8 000,00	12 152,40	10 000,00
Fournitures petit équipement	12 000,00	11 592,36	12 000,00
Fournitures voirie	21 000,00	17 108,34	25 000,00
Vêtements de travail	7 000,00	5 553,57	7 000,00
Fournitures administratives	8 000,00	7 697,84	8 000,00
Fournitures scolaires	20 000,00	18 861,82	20 000,00

Contrat Prestations services	49 000,00	23 708,43	45 000,00
Locations mobilières	55 000,00	50 974,13	55 000,00
Terrains	21 000,00	19 199,96	21 000,00
Bâtiments publics	40 000,00	34 543,63	45 000,00
Voies et réseaux	90 000,00	54 797,00	79 000,00
réseaux (contributions eaux pluviales)	33 000,00	36 273,02	25 000,00
Entretien bois et forêts	2 000,00		2 000,00
Matériel roulant	35 000,00	31 139,29	45 000,00
Autres biens mobiliers	40 000,00	36 457,18	40 000,00
Maintenance	55 000,00	47 918,64	50 000,00
Assurances multirisques	2 000,00	1 994,62	14 000,00
Assurances dommage construction	11 100,00	11 199,58	-
autres	8 500,00	9 129,89	10 000,00
Documentation générale	3 000,00	2 575,98	3 000,00
Indemnités au comptable	1 000,00		-
Honoraires	5 000,00	3 934,99	30 000,00
Divers	1 000,00		1 000,00
Annonces et insertions	1 000,00	4 482,00	5 000,00
Fêtes et cérémonies	15 000,00	11 065,70	15 000,00
Catalogues et imprimés	8 000,00	4 094,88	8 000,00
Publications	8 000,00	4 549,90	8 000,00
Divers	35 000,00	11 903,34	55 000,00
Transports collectifs	10 000,00	4 487,35	10 000,00
Divers	2 000,00		2 000,00
Voyages et déplacements	1 000,00	22,85	1 000,00
Réceptions	5 000,00	677,60	5 000,00
Frais affranchissements	7 000,00	5 480,35	7 000,00
Frais télécommunications	23 000,00	25 175,53	25 000,00
Services bancaires et assimilés	100,00	66,49	300,00
Concours divers (cotisations)	8 100,00	7 875,82	8 500,00
Frais de gardiennage	1 500,00	189,02	1 500,00
remboursement frais (frais fonctionne- ment pôle culturel)	5 000,00		-
Taxes foncières	27 000,00	25 384,00	26 600,00
Autres impôts locaux	90,00	21,00	90,00
Taxes et impôts sur véhicules	2 000,00	276,00	2 000,00
Autres droits	5 000,00	1 720,91	5 000,00
TOTAL CHAPITRE 011	1 115 390,00	921 646,39	1 165 990,00
autre personnel extérieur	3 500,00	1 805,49	5 000,00
Cotisations au FNAL	4 000,00	3 547,16	4 000,00
Cotisations CNFPT	17 000,00	14 491,61	17 000,00
cotisations Urssaf (cinéma)	2 500,00	2 203,16	2 500,00
Personnel titulaire	715 000,00	647 345,88	719 000,00
Personnel non titulaire	120 000,00	103 416,84	120 000,00
Personnel non titulaire (France ser- vices)			15 000,00
Emplois d'avenir	48 500,00	41 770,38	48 500,00
Rémunérations des apprentis	10 000,00	12 404,39	7 000,00
Cotisations URSSAF	135 000,00	117 793,39	135 000,00
Cotisations Caisses Retraite	200 000,00	183 997,65	200 000,00
Cotisations ASSEDIC	12 000,00	5 882,32	12 000,00

Cotisations pour assurance du personnel	34 000,00	29 028,61	30 000,00
cotisations liées à l'apprentissage	400,00	198,40	400,00
Autres cotisations	9 500,00	8 163,72	9 500,00
Médecine travail, pharmacie	2 000,00	25,00	2 000,00
autres charges sociales	4 800,00	4 174,50	4 800,00
Autres charges	11 000,00	12 272,93	16 500,00
TOTAL CHAPITRE 012	1 329 200,00	1 188 521,43	1 348 200,00
Fond de péréquation des recettes intercommunales	25 000,00	19 031,00	25 000,00
TOTAL CHAPITRE 014	25 000,00	19 031,00	25 000,00
Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	1 000,00	-	1 000,00
indemnités	80 000,00	72 096,51	80 000,00
Frais de mission des élus	1 500,00	851,96	1 500,00
Cotisations de retraite	6 000,00	5 327,37	6 000,00
cotisation sécurité sociale - part patronale	9 000,00	7 844,61	9 000,00
Formation	1 000,00	-	1 000,00
Pertes sur créances irrécouvrables	2 500,00	-	2 500,00
Service incendie	90 000,00	89 753,13	90 000,00
Contribution au fonds de compensations des charges territoriales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
autres contributions :Syndicat de Sèchemailles et PNR	148 173,40	148 173,40	148 250,40
CCAS	63 300,00	50 000,00	55 000,00
Autres organismes(associations)	106 000,00	93 148,00	106 000,00
secours d'urgence	5 000,00	-	-
Charges diverses de gestion courante	-	960,52	2 000,00
TOTAL CHAPITRE 65	518 473,40	473 155,50	507 250,40
Intérêts emprunts	31 000,00	23 580,71	25 000,00
TOTAL CHAPITRE 66	31 000,00	23 580,71	25 000,00
titres annulés sur exercice antérieurs	20 500,00	20 015,00	1 000,00
subventions aux personnes de droit privé	10 000,00	9 000,00	9 000,00
Autres subventions exceptionnelles	2 000,00	184,13	2 000,00
Autres charges exceptionnelles	-	368,00	30 000,00
TOTAL CHAPITRE 67	32 500,00	29 567,13	42 000,00
différence sur réalisation transférée en investissement	-	6 000,00	-
Dotation amortissements	186 163,77	186 163,77	179 652,73
TOTAL CHAPITRE 042	186 163,77	192 163,77	179 652,73
Virement à la section investissement	601 147,33	-	864 279,46
TOTAL CHAPITRE 023	601 147,33	-	864 279,46
TOTAL GENERAL	3 838 874,50	2 847 665,93	4 157 372,59

• BUDGET GENERAL Investissements

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	TOTAL BP 2021
Virement de la section fonctionnement		864 279,46	864 279,46
affectation du résultat		268 561,16	268 561,16
Caution		500,00	500,00
cession terrains			-
Emprunt réseaux de chaleur		791 028,59	791 028,59
amortissement frais étude urbanisme		456,55	456,55
amortissement frais étude		2 222,74	2 222,74
amortissement matériel		32 164,27	32 164,27
amortissement matériel		2 255,27	2 255,27
amortissement bâtiments et installations		1 034,00	1 034,00
amortissements biens mobiliers		1 806,20	1 806,20
amortissements installations de voirie		268,20	268,20
amortissement autre matériel		4 211,00	4 211,00
amortissement matériel roulant		2 175,13	2 175,13
amortissement matériel de transport		34 285,00	34 285,00
amortissement matériel de bureau		12 545,25	12 545,25
amortissement mobilier		5 168,41	5 168,41
amortissement autres immobilisations		81 060,71	81 060,71
FCTVA		162 000,00	162 000,00
subvention LEADER aménagement local commercial	8 261,86		8 261,86
subvention DRAC menuiseries CAC		144 000,00	144 000,00
subvention DSIL Fontaine		4 161,10	4 161,10
subvention DETR acquisition TBI 2019		4 795,00	4 795,00
subvention DETR isolation et chauffage mairie		29 578,12	29 578,12
subvention DETR columbarium		855,00	855,00
dotation voirie 2018/2020	5 838,00		5 838,00
subvention piste des Marcellats Etat et Europe		119 000,00	119 000,00
			-
TOTAL RECETTES	14 099,86	2 568 411,16	2 582 511,02
DEPENSES		REPORT 2020	TOTAL BP 2021
résultat antérieur reporté		Nouveaux crédits	
		92 975,35	92 975,35

Emprunt en cours		225 000,00	225 000,00
Remboursement CNC aide au numérique		4 600,00	4 600,00
Cautions		1 000,00	1 000,00
Fonds de concours commerces + opération en façade		20 000,00	20 000,00
Logiciel Adobe, Office famille et indesign		1 100,00	1 100,00
Logiciel Odyssee état civil		3 800,00	3 800,00
Logiciel cimetièrè		6 600,00	6 600,00
Logiciel dématérialisation Emagnus		1 050,00	1 050,00
Acquisition de bien		91 000,00	91 000,00
Avance remboursable budget lotissement		25 000,00	25 000,00
Intégration travaux en régie		16 000,00	16 000,00
Terminal carte bancaire mairie	496,68		0,00
Matériel divers école maternelle		2 000,00	496,68
Matériel divers école élémentaire		2 000,00	2 000,00
Matériel de vidéoprojection espace jeunes		600,00	2 000,00
Illuminations 2020	1 923,34	2 000,00	600,00
Nettoyeur vapeur		500,00	3 923,34
Mobilier pour animations culturelles		2 100,00	500,00
Mobilier infirmerie école élémentaire		1 000,00	2 100,00
Mobilier pour ACM + congélateur		2 900,00	1 000,00
aspirateur restaurant scolaire et pôle culturel		1 000,00	2 900,00
Destructeur papier mairie		500,00	1 000,00
Tableaux numériques		12 000,00	500,00
Mobilier bureau mairie		1 200,00	12 000,00
Mobilier et matériel informatique France services		2 500,00	1 200,00
Mobilier urbain (caches containers)		2 600,00	2 500,00
			2 600,00
MATERIEL POUR SERVICES TECHNIQUES			
Tronçonneuse		900,00	900,00
Machine à peindre		7 500,00	7 500,00
Matériels divers		4 000,00	4 000,00
<u>CINEMA</u>			
Rénovation cinéma gymnase		300 000,00	300 000,00
<u>ECOLE ELEMENTAIRE</u>			
Transformation de l'ex BCD en Gymnase	805,86		805,86
Réfection salle des enseignants		3 900,00	3 900,00
Réfection cuisine des enseignants		1 700,00	1 700,00
Modernisation menuiseries du bâtiment du restaurant scolaire		1 000,00	1 000,00
<u>CENTRE DE LOISIRS, CAMPING ET STADE</u>			
Réfection des sanitaires		79 000,00	79 000,00
<u>MAIRIE</u>			
Chaufferie		35 000,00	35 000,00
Rénovation appartement dernier étage	15 490,29		15 490,29
Réorganisation accueil Mairie		10 000,00	10 000,00
<u>CENTRE EQUESTRE</u>			
Réfection de la toiture	23 136,00		23 136,00
Réfection de la toiture du fournil	3 600,00		3 600,00

<u> EGLISE</u>			
Remise en peinture des portes	3 780,00		3 780,00
<u> LOCAL MOTO-CLUB</u>			
Réfection de la toiture	17 736,00		17 736,00
<u> CAMPING</u>			
Réfection chalets bois		13 000,00	13 000,00
Gardes corps		3 000,00	3 000,00
Bornes électriques camping		2 700,00	2 700,00
<u> MAISON ARNALDI</u>			
Réfection de la toiture	19 639,20		19 639,20
<u> BEFFROI</u>			
Réfection toiture garage	13 440,00		13 440,00
<u> GITES</u>			
rénovation d'appartements (electricité)	5 832,00		5 832,00
rénovation d'appartements (peinture)	25 228,94		25 228,94
achat meubles et lits pour 3 studios		7 500,00	7 500,00
Achat d'équipement électroménager pour pièce de vie commune		6 000,00	6 000,00
<u> MUSEE Vazeilles</u>			
Aménagement sanitaires		2 000,00	2 000,00
<u> CENTRE D ART CONTEMPORAIN</u>			
Changement des menuiseries		188 000,00	188 000,00
<u> DIVERS BATIMENTS</u>			
Dispositif de lutte contre les pigeons		5 000,00	5 000,00
Signalétique (signalétiques diverses, panneau pédagogique liaison douce)		3 000,00	3 000,00
Aménagement zone 30 avenue Limousine		60 000,00	60 000,00
Raccordement borne électrique	1 293,12		1 293,12
Borne électrique	11 031,60		11 031,60
Mise en place écluse boulevard de la jarrige	4 358,40		4 358,40
Marché de voirie 2021		150 000,00	150 000,00
Mise en lumière monuments historiques		80 000,00	80 000,00
Etude réaménagement place de l'église		20 000,00	20 000,00
Végétalisation des cimetières		6 000,00	6 000,00
Etude création skate parc		1 000,00	1 000,00
Garde corps moulin de Croiziat		2 600,00	2 600,00
Piste forestière des Marcellats		179 000,00	179 000,00
Réseaux de chaleur et chaufferie urbaine mutualisée	41 894,24	700 000,00	741 894,24
	189 685,67	2 392 825,35	2 582 511,02

APPROUVE A LA MAJORITE – 3 ABSTENTIONS : Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD
et Sandra CHARRIERE

- Budget annexe - Service de l'Eau

Voir par ailleurs - Approuvé à l'unanimité

- Budget annexe - Service de l'Assainissement

Voir par ailleurs - Approuvé à l'unanimité

- Budget annexe - Lotissement

Voir par ailleurs - Approuvé à l'unanimité

Ces trois délibérations n'ont pas donné lieu à questionnement.

DELIBERATION N° 2021-03-12 A – CESSION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL

Philippe BRUGERE indique que des habitants de Meymac ont écrit, après visite sur place, leur volonté d'acquérir la parcelle n°18 du Lotissement communal d'une superficie de 951 m², au prix de 12€ du m². M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à vendre cette parcelle dès que les personnes intéressées auront obtenu le Permis de Construire déposé

Le Conseil, A L'UNANIMITE

APPROUVE la cession du lot n°18 à Edran et Aysu DOLMACI au prix de 12€TTC du m², sous réserve de l'obtention du Permis de Construire déposé

DECIDE que cette cession sera réalisée sous acte notarié (Etude de Me Louise FEYSSAC), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant de finaliser cette cession

DELIBERATION N° 2021-03-12 B – CESSION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL

Philippe BRUGERE indique que des habitants de Meymac ont écrit, après visite sur place, leur volonté d'acquérir la parcelle n°14 du Lotissement communal d'une superficie de 710m², au prix de 11.562€ TTC.
Le Conseil, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession du lot n°14 à M et Mme LABALETTE au prix de 12€ € sous réserve de l'obtention du Permis de Construire déposé

DECIDE que cette cession sera réalisée sous acte notarié (Etude de Me Louise FEYSSAC), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant de finaliser cette cession

DELIBERATION N° 2021-03-13

Objet : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal, d'une convention à intervenir avec le Groupement Syndical Forestier afin de promouvoir l'activité touristique et sportive sur le territoire communal, au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (le Maire ne prenant pas part au vote car Président du GSF):

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2021 une convention avec le GSF, renouvelable tacitement une seule fois
- **DIT** que le BP 2021 de la Commune à intégrer ces éléments.
- **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer cette convention.

DELIBERATION N°2021-03-14 - NUMEROTATION ET NOMINATION DE NOMS DE VOIES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, et que cette dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Philippe BRUGERE indique que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Au vu de l'opération d'adressage déjà effectuée et dans un souci de coordination de l'implantation, une nouvelle dénomination de rue est présentée au Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une des rues de la commune, à l'unanimité,

VALIDE le principal général de dénomination de cette voie.

VALIDE le nom attribué à la voie communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte la dénomination suivante :

-Côte de Croziat (Voir plan ci-joint)

-Chemin du Puy de Croziat (Voir plan ci-joint)

-Rue du champ Peyrat – Moulin de Croziat (Voir plan ci-joint)

DELIBERATION N° 2021-03-15

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Adhésion à une opération groupée par le biais de Haute Corrèze Communauté

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite à la collectivité, d'approuver un règlement général sur la protection des données. Afin de ne pas générer une charge juridique trop lourde, Haute Corrèze Communauté avait lancé une opération groupée à l'échelle du territoire communautaire, afin de mutualiser la démarche. Une mission est confiée à la SAS Gaia de Brive représentée par Christophe DELMAS.

A l'unanimité,

ADHERE à l'opération groupée conduite par Haute Corrèze Communauté relative au contrat de missions souscrit avec la SAS GAIA portant sur la RGPD

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de quatre années

APPROUVE la dépense afférente

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la bonne exécution de ce dossier

DELIBERATION N° 2021-03-16 - MONUMENT AUX MORTS

Inscriptions des soldats tués lors de la guerre de 1870

Lionel ROUSSET, adjoint au Maire, explique avoir pris contact avec le Souvenir Français, afin d'envisager la création et la pose d'une plaque relative aux morts de la guerre de 1870 sur la commune de Meymac (Corrèze), et explique que l'inauguration de celle-ci aurait lieu le vendredi 21 mai en présence de Monsieur Barcellini, sous réserve des conditions sanitaires.

Lionel ROUSSET donne la liste définitive des noms proposée à l'inscription sur le monument, liste établie par la mairie en concertation avec les chercheurs locaux ayant travaillé sur cette question. En concertation avec Alain VERMOREL, adjoint aux affaires scolaires, ainsi que les enseignants, il est prévu de mettre en place l'outil pédagogique à destination des écoles. Les noms proposés sont :

Léonard Fournol (1845 - 1870)
Pierre Coste (1848 - 1870)
Antoine Becharias (1841 - 1870)
Jean Chaumeil (1845 - 1870)
Antoine Vergne (1846 - 1870)
Jean Estager (1850 - 1870)
Jean Vialle (1843 - 1871)
François Magnodeix (1844 - 1871)
Jean Magnodeix (1844 - 1871)
Auguste Mermet (1850 - 1871)
Joseph Bourzeix (1846 - 1871)

A l'unanimité,

DECIDE d'ajouter ces noms sur le monument aux morts de la Commune, au titre de la guerre de 1870
DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif 2021

DELIBERATION N° 2021-03-17 – ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Maintien de l'organisation des temps scolaires pour la rentrée de septembre 2021

Alain VERMOREL explique que le conseil de l'école maternelle Niki de Saint-Phalle du 9 mars 2021 a souhaité maintenir l'organisation des temps scolaires de la semaine sur quatre jours jusqu'à la rentrée 2024.

Il est donc proposé de maintenir les temps scolaires en place et de transmettre ce vote à l'Inspecteur Académique des Services de l'Education Nationale pour qu'il puisse prendre une décision finale.

A l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à transmettre l'organisation du temps scolaires au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

QUESTIONS

En l'absence de question, M le Maire donne la parole à M Philippe AYFFRE afin qu'il donne un éclairage relatif à la formation professionnelle à Meymac. M AYFFRE explique que dans le cadre de leur formation en Licence Professionnelle Aménagement Arboré et Forestier, Spécialité Ressources des Milieux Naturels et Forestiers, diplôme porté par la Faculté des Sciences et Techniques de LIMOGES et l'Ecole Forestière de MEYMAC, trois étudiants : Yann PEYRONNET, Lilian QUEDEVILLE et Lorène SUBRENAT ont réalisé un Projet Tuteuré en lien avec la Ville de MEYMAC.

En accord avec Alain VERMOREL, Adjoint, ils ont travaillé sur l'espace de la Garenne et une partie du Camping Municipal.

L'objectif fixé est de redynamiser cette zone proche du centre-ville et d'y apporter une impulsion

nouvelle ! Trois zones sont délimitées :

- Zone 1 : En amont de l'étang de la Garenne. Continuer le chemin et réaliser des plantations d'essences pionnières comme le bouleau, afin de constituer un jardin forêt.
- Zone 2 : Zone de transition, de repos et de restauration extérieure
- Zone 3 : Terrain du Camping avec la création d'un verger de fruitiers issus de variétés anciennes. Les enfants des Ecoles pourraient y être associés à leur mise en place et aux récoltes à venir des fruits issus de ces plantations.

Ce projet de 30 pages, illustré de croquis et de scénarii, a reçu un accueil positif lors de sa validation à l'Université le 18 Mars 2021.

Le bénéfice de cette étude est l'émergence d'idées novatrices et originales par un groupe d'étudiants qui a vu et proposé des opportunités de valorisation de ce joli coin de MEYMAC, idées qui pourront être reprises par l'équipe espace vert de la collectivité.

INFORMATION – DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL

Philippe BRUGERE porte à connaissance les décisions prises depuis le 19 février dernier, date du dernier Conseil municipal.

19/01/2021 2021-01-02

Adhésion à la fourrière animale moyennant 70cts / par habitant

La séance est levée à 21 H 45

Le secrétaire de Séance



Violette JANET-WIOÉAND